

Halte Fluviale Saint-Paul - Travaux d'aménagement - 3^{ème} tranche - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'essor du tourisme fluvial en Franche-Comté, bénéfique à l'économie de notre région, implique des investissements de l'État sur les infrastructures des voies navigables, mais également des collectivités locales pour l'accueil des plaisanciers.

C'est ainsi que par délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 1992, la Ville de Besançon a décidé l'aménagement d'une halte fluviale au canal Saint-Paul. Une première tranche de travaux a été réalisée en 1992 comprenant l'ensemble des travaux préparatoires de génie civil, les enrochements, les branchements d'électricité ainsi que la mise à disposition de 12 places.

La deuxième tranche réalisée en 1993 s'est élevée à 405 000 F TTC et a été consacrée à l'aménagement de 12 places supplémentaires.

La Région de Franche-Comté et le Département du Doubs ont accordé chacun une subvention de 170 000 F pour l'ensemble de l'opération.

L'État a également participé financièrement à la deuxième tranche de travaux pour un montant de 150 000 F dans le cadre du PACT de l'agglomération bisontine.

Plusieurs tranches de travaux restant à réaliser, un crédit disponible de 120 000 F permettrait de réaliser cette année des aménagements de nature à améliorer l'accueil des plaisanciers, notamment par un engazonnement de surfaces nues et l'aménagement de la plateforme supérieure.

Une participation de l'État pour un montant d'environ 30 % pourrait être sollicitée dans le cadre du PACT de l'agglomération bisontine.

Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à :

- adopter ce programme complémentaire d'aménagement de la halte fluviale,
- solliciter la participation financière de l'État, sachant que le financement restant à la charge de la Ville figure au budget 1993 au chapitre 905 4 235 90022 CS 35000,
- inscrire cette participation au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive de subvention, en recettes au chapitre 905.4/1051.90022 CS 35000 et en dépenses à l'imputation mentionnée à l'alinéa précédent.

M. BAS : Monsieur le Maire, quelques petites questions au sujet de cette halte fluviale. Une question de détail déjà mais qui a son importance concernant les travaux qui sont envisagés au cours de cette tranche. Je vois que ces travaux devraient permettre d'améliorer l'accueil des plaisanciers et on parle d'engazonnement des surfaces nues et d'aménagement de la plateforme supérieure. Or je crois que la première urgence concernant cette halte fluviale est celle de l'installation de douches. Plusieurs plaisanciers se sont plaints, au cours de l'été, de cette absence de douches qui est quand même effectivement importante compte tenu de la saison à laquelle ils arrivent. Donc je voulais savoir ce qu'il en était et si cela faisait partie de cette prochaine tranche, car je crois que cela a son importance.

De façon plus globale et je dirais de façon un peu plus prospective, je voulais savoir si on envisageait ou si on a réalisé au cours de la saison une sorte d'enquête de satisfaction ou d'attente de la part des plaisanciers. On est en train de mettre en place une structure touristique nouvelle

importante, je crois qu'il serait intéressant de savoir si les personnes qui l'ont utilisée indiquent un indice de satisfaction encourageant et quelles sont leurs attentes. Il serait également intéressant d'avoir peut-être des chiffres comparés par rapport à un certain nombre de villes de la région sur la fréquentation de cette halte fluviale et une évaluation sur la structure de consommation des plaisanciers qui s'arrêtent à Besançon. Ça rejoint un petit peu ce que disait M. JACQUEMIN tout à l'heure concernant le Casino. C'est intéressant de savoir un peu qui fréquente ce type d'installations pour pouvoir peut-être mieux répondre à certaines attentes, de pouvoir diversifier, de pouvoir agir avec plus d'efficacité. A-t-on aussi des indications sur les durées de séjour ? J'imagine qu'on ne va pas y répondre maintenant, mais je crois qu'il sera intéressant peut-être de procéder à une première évaluation de cette infrastructure touristique. Je vous remercie.

M. FOUSSERET : Effectivement, le rapport ne le mentionne pas mais une de nos priorités est d'installer des sanitaires et des douches l'année prochaine lorsque nous pourrons disposer de la maison éclusière qui est au Moulin Saint-Paul. Sur la fréquentation, c'est le passage aux écluses, nous avons des chiffres très précis de la Navigation : 350 bateaux cette année. C'est donc quelque chose d'important. Quant aux retombées économiques, on ne va pas demander dans quel restaurant effectivement toutes ces personnes sont allées déjeuner ! mais globalement ils sont très satisfaits puisque nous avons un accueil permanent et un gardiennage et nous n'avons que des lettres de félicitations pour l'instant, je pense que ça durera.

M. LE MAIRE : C'est globalement positif. Nous continuerons à améliorer cette halte.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.